



## Procès-verbal du conseil d'administration tenu le lundi 16 février à 18 heures sur ZOOM

Sont présents : Etienne CHOQUETTE, Chantal CORREGE, Blandine DE PANTHOU, Christophe DEFER, Hervé D'HOCKER, Jean-François FAUCON, Michel HOSTEING, Hélène KUCAL, Sylvie LEVIN, Danielle RUFA.

Invités : Jacqueline DAGNET (Présidente de la commission des finances), Nicole AZEMA (déléguée jeunesse), Robert CHOQUETTE (APR).

Est excusé : Jules LEGOUET

Membre sans droit de vote : Cyrille REVEL (directeur des compétitions)

Etienne CHOQUETTE remercie les participants pour ce premier conseil d'administration de l'année. Elle fait part de la démission de Serge SIMON qui estime ne plus avoir de légitimité pour son poste de représentant des enseignants puisqu'il n'enseigne plus. Elle souhaite la bienvenue à Jacqueline DAGNET, en tant que nouvelle Présidente de la commission des finances.

### 1°) Approbation du PV de la réunion du 8 septembre 2025

Pas de remarque particulière sur le procès-verbal.

Etienne CHOQUETTE apporte des précisions sur ce qui s'est passé ensuite.

- Rémunération des arbitres : Il est rappelé qu'il n'existe aucun lien de subordination entre le comité et les arbitres. Ceux-ci sont rémunérés directement par le comité. En attente de la réaction de l'URSSAF, l'augmentation prévue au budget de 4,4 % concernant les charges sociales n'est pas appliquée.

- Concernant le poste d'animateur pédagogique régional (APR), la proposition de nommer Nicole AZEMA a été refusée par la FFB, n'ayant pas le grade de maître-assistant. Par intérim, le poste a été repris par Robert CHOQUETTE, dans l'attente du résultat de l'examen de maître-assistant passé par Cyrille REVEL (écrit validé et oral prévu le 20 mars).

- Le projet de « Club Jeunes » à Cormelles-le-Royal sera traité au troisième trimestre 2026.

- 8 tables avec écrans ont été achetées pour l'organisation des compétitions à Hérouville.

**Vote et approbation du procès verbal à l'unanimité.**

### 2°) Actions effectuées durant cette première moitié de saison

Compétitions : Cyrille REVEL fait un bilan des inscriptions pour la saison en cours. Il remarque une baisse significative en « Performance », incomplètement compensée par des inscriptions supplémentaires en expert. Plusieurs motifs possibles : moins de joueurs car certains sont passés « expert » dans le nouveau classement, un calendrier surchargé et surtout le fait que certaines finales ont lieu à Amiens cette année. Cette baisse des inscriptions est notable l'année où les finales de ligue ont lieu en Picardie.

En « challenge » et « espérance », les inscriptions sont stables.

Finances : Michel HOSTEING explique qu'un premier bilan estimatif n'a pas encore pu être dressé. Les dépenses importantes ont lieu de décembre à mars. La trésorerie est toujours aussi haute.

#### Développement :

- Le bridge scolaire est en baisse, sauf pour quelques clubs dynamiques. De nombreux initiateurs scolaires se sont orientés vers l'initiation adulte. Nicole AZEMA a quatre établissements vers Granville, Bruno COURBOT à Saint-Vaast-La-Hougue, un à Nogent-le-Rotrou, un à Dozulé, un à Caen. Plusieurs enfants ne sont pas licenciés. Deux paires seront qualifiées en scolaire. La finale de comité se déroulera sur Real Bridge.

L'action « école itinérante » animée par Robert CHOQUETTE est positive avec trois sessions d'ores et déjà organisées. Des clubs proches géographiquement se sont regroupés pour une formation. (Cherbourg avec Barneville, Carentan et Valognes, Pont l'Evêque avec Lisieux et Deauville avec Saint Sauveur la Rivière). 24 participants à chaque intervention. Trois réalisations sont à venir. On peut déplorer qu'aucune demande n'ait été formulée sur les clubs de la région caennaise.

- Maintien du séjour « jeunes » de Barneville-Carteret. Le projet est piloté et géré par la mairie et le comité prévoit l'équipe encadrante. Les flyers ont été distribués. Une communication via le mail du comité a été faite à tous les joueurs.

- Développement auprès des comités d'entreprise : contact a été pris avec l'assureur AXA qui ne donnera pas de suite favorable. En revanche, approche plus positive avec la MGEN. Il est nécessaire de présenter un pack d'initiation complet et de prévoir un « service clés en main » pour intéresser les comités d'entreprises. Voir Johanna BASTI à la FFB en charge des institutions.

- Opération « trophées du bridge » : l'information a été faite auprès des Présidents de club.

#### 3°) Animations futures prévues

- Fête de l'interclubs les 28/29 mars à l'institut Lemonnier à CAEN ;

- Projet de stage scolaire à Barneville-Carteret la deuxième semaine des vacances avril ;

- Projet de stage monitorat sur quatre jours la première semaine des vacances avril ;

- La FFB propose que nous participions aux animations en parallèle de la course de voile de L'EDHEC. Cherbourg est d'accord en collaboration avec le comité de Bretagne. Animation prévue à Saint-Vaast-la-Hougue sous un chapiteau avec des cours de bridge (initiation, parties de bridge ...)

- Le 30 avril 2026, Séverine WAGNER revient à Caen. Seront conviés les Présidents de club, enseignants moniteurs et initiateurs adultes. La thématique prévue est l'intégration des élèves de 1<sup>ère</sup> année. Robert CHOQUETTE appellera tous les présidents de club pour expliquer ce qui va se passer lors cette journée.

- Réunion des Présidents pour bilan de l'année dans le comité, bilan de la FFB, réformes à venir, budget ... le samedi 27 juin 2026.

- Organisation d'une journée festive le 13 juin réservée aux joueurs d'indice de compétition 25 à 33 pour une compétition par équipes. Cette nouvelle épreuve viendrait remplacer l'espérance par 4, épreuve supprimée par la FFB cette année. Cette compétition comité serait totalement gratuite, tant pour l'inscription que pour le repas. Le lieu reste à définir en fonction de l'origine des inscriptions.

Envoyer une communication aux Présidents de club pour transmettre à Danielle RUFA les infos qu'ils souhaitent mettre sur internet.

#### Vote et approbation à l'unanimité.

#### 4°) Révision de la fiche de poste de Cyrille REVEL

Cyrille REVEL, qui a remplacé Nathalie CIERZNIAK depuis mai dernier en tant que directeur des compétitions, fait en plus de son travail d'organisation des compétitions et d'assistance en astreinte, du secrétariat et de l'archivage pour le comité. Il est proposé qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2026, son poste passe à 90 heures par mois au lieu de 60 heures initialement prévu. L'impact financier de cet avenant au contrat de travail serait d'environ 8200 à 9000 € pour l'année, charges sociales comprises.

Un avenant devra être rédigé après vérification d'un éventuel plafond d'heures pour continuer à bénéficier du dispositif CEA.

Il ne peut y avoir de rétroactivité dans le contrat de travail de Cyrille. Le surplus de travail effectué jusqu'à là peut seulement faire l'objet d'une prime.

Vote et approbation à l'unanimité.

#### 5°) Retour sur le règlement du challenge de Basse Normandie

Un problème va se poser pour l'année prochaine avec le tournoi « normand » de Deauville. Cette année, le repas était offert à tous les joueurs, ce qui revenait à donner un lot à chacun lors du « Tournoi Normand ». Cela était donc conforme à notre règlement régional des compétitions.

Pour l'édition 2026, les organisateurs prévoient un changement avec deux tarifs distincts. Un pour le tournoi simple, un autre pour le tournoi avec le repas. Puisqu'il n'y aura plus de remise de « lot » à chaque joueur, il est proposé de retirer le « Tournoi Normand » du Challenge pour la saison 2026/2027.

Vote et approbation à l'unanimité.

#### 6°) Compte rendu du séminaire de la FFB

La semaine dernière, lors d'un séminaire de deux jours à Bordeaux où les Présidents de comité ont été conviés, il y a eu un rappel des problèmes récurrents rencontrés dans les clubs, malheureusement communs à tous les comités.

- Vieillesse de la population bridgesque (entre 72 et 75 ans de moyenne) ;
- Calendrier surchargé ;
- Coût trop important des déplacements pour les compétitions ;
- Difficulté de recrutement de nouveaux joueurs ;
- Carence d'enseignants dans les écoles de bridge ;
- Difficulté de l'enseignement scolaire ;
- Accueil dans les clubs qui doit s'améliorer ;
- Une communication verticale avec la FFB qui ne facilite pas les actions des clubs.
- L'APR n'a pas de droit de regard dans certains clubs. On note aussi un manque de savoir-faire quant à l'utilisation des outils numériques. Les tournois et cours en ligne doivent être développés. C'est une adaptation nécessaire pour attirer une population différente, notamment les actifs. En revanche, on ne sait pas se servir de tous les outils numériques mis à disposition par la fédération. Il est indispensable de travailler ce savoir-faire que beaucoup de clubs n'ont pas, avoir des formations et un pack pour intégrer des institutions. Peu de personnes sont vraiment compétentes dans les comités pour organiser ces formations sur trois ou quatre jours.

### 7°) Éventuelle participation du Comité sous forme d'un prêt en cas de travaux urgents sur Hérouville abritant le Comité et le club de Venois

Emmanuelle MONOD de la FFB a fait part qu'une loi a été votée en 2025 autorisant une association à faire un prêt à une autre association au taux 3% maximum. En revanche, le taux ne peut être fixé à 0%. La durée du prêt et le mode de remboursement sont à déterminer entre les deux parties.

La SCI Hérouville Bridge immobilier, propriétaire du local où le Venois Bridge Club et le comité de Basse-Normandie sont tous les deux locataires, n'a pas d'autres rentrées financières que les loyers perçus. Ceux-ci compensent juste le remboursement du prêt contracté à l'achat du local. Sa trésorerie n'est pas suffisante pour faire face à de gros travaux qui deviendraient nécessaires. Pour l'instant, des travaux légers ont été réalisés pour éviter des fuites à l'intérieur du local.

Il y a deux clubs véritablement propriétaires de leurs locaux dans le comité (Alençon et Lisieux). S'ils ont des demandes spécifiques en matière de travaux sur leur local, ils pourraient faire une demande au comité, mais il ne peut en aucun cas s'agir d'une aide financière en trésorerie.

### 8°) Questions diverses

- Dans l'espace métier, il existe dans la rubrique « documents » : « Club à la carte ». Ce document décrit l'ensemble des fonctions et actions dans un club.

Dans l'espace métier, il existe aussi dans la rubrique « documents » plusieurs onglets dont « Ateliers club - Animation et gestion des clubs ».

- Jean François FAUCON trouve anormal de faire payer une journée de compétition à des joueurs qui ne feront pas le second tour de la compétition car ils ne se sont pas qualifiés. Cyrille REVEL informe que la FFB prend 25 € par paire à l'inscription, que les joueurs jouent un ou deux tours. Dans l'ancien système, les paires payaient toutes 30 € en sélection alors que la FFB prélevait 25 €. Il restait donc 5 € pour payer les arbitres les salles et les clubs qui reçoivent. Les paires qualifiées repayaient en finale de comité. Aujourd'hui, en payant 60 € pour la paire en sélection, il reste 35 € pour payer les arbitres, les salles et les clubs qui reçoivent les compétitions sur les deux phases.

Cyrille REVEL ne pense pas que ce nouveau système de tarification ait eu une réelle incidence sur les inscriptions cette année. La baisse en « Performance » est plus liée au lieu de la finale de ligue en Picardie.

Plusieurs solutions sont envisageables. Il sera difficile de trouver une solution convenant à tous.

- Payer à la séance ne couvrira pas les 25 € facturés par la FFB et les frais d'organisation. L'autre solution serait de supprimer la phase de sélection et faire des finales directes en simultané, décentralisées géographiquement. Le point positif est d'alléger le calendrier et limiter les déplacements. Le point négatif est de ne jouer quasiment qu'avec les mêmes joueurs souvent rencontrés en tournoi de régularité. Pour jouer contre d'autres joueurs, même du comité, il faudra aller en ligue.

Tous peuvent réfléchir à d'autres solutions et faire des propositions. S'il y a désaccord, on s'orientera pour la saison prochaine vers une suppression des sélections avec une finale en simultané localement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Etienne CHOQUETTE déclare la réunion close à 20 h 20.

Etienne CHOQUETTE  
Présidente du comité

